
LA VALEUR N'ATTEND POINT LE NOMBRE DES ANNÉES

par *COULIBALY SOULEYMANE**

A peine six ans après sa reconnaissance par le CIO, le Comité Olympique Mauritanien accueille ce week-end S.E. M. Juan Antonio Samaranch, Président du CIO.

Cette visite consacre à la fois le chemin parcouru par notre jeune Comité Olympique et rend hommage à l'action entreprise par notre pays dans le concert du sport international. En cela nous citerons l'envoi de nos lutteurs aux Jeux de l'olympiade à Los Angeles, cinq années après que le mouvement sportif international eut accepté notre pays en son sein. La Mauritanie n'est pas une vitrine de médailles africaines, encore moins olympiques mais elle a toujours souscrit aux vertus cardinales qui sous-tendent la pratique du sport de haute compétition. Ce faisant, l'Olympisme est considéré comme une philosophie de la vie, où le vainqueur d'aujourd'hui n'est pas toujours celui de demain. C'est dans ce contexte fait de tolérance et d'humilité que le sport est conçu dans notre pays.

Nos adversaires viennent nous battre dans nos installations sans qu'aucun spectateur ne bouge le petit doigt ! C'est une chose rare, de nos jours. En affinant notre raisonnement, on peut dire que le pacifisme d'un peuple peut se remarquer à travers l'attitude et la tenue des sportifs, car les rencontres sportives mettent en valeur les réactions les plus discutables de l'homme.

Cela dit, la visite de S.E. M. Juan Antonio Samaranch en Mauritanie remplit d'aise tous les sportifs de notre pays. Elle est la manifestation d'une considération certaine de notre sport, mais aussi et surtout elle met en lumière la volonté affichée dès les premiers jours, du patron du CIO de « détiermondiser » le mouvement sportif international.

En effet, depuis son élection à la présidence du CIO en 1980, S.E. M. Juan Antonio Samaranch a d'abord pensé aux pays les moins nantis. De ce fait, une importance de plus en plus accrue fut accordée aux Africains. Désormais, les sphères olympiques naguère fermées, s'ouvrent à l'apport vivifiant de notre continent longtemps mis à l'écart.

Aujourd'hui, d'éminentes personnalités africaines jouent un rôle prépondérant au sein du CIO, parmi celles-ci nous citerons MM. Mohamed Mzali (Tunisie), Anani Matthia (Togo), Louis Guirandou N'Diaye (Côte-d'Ivoire), Mohamed Zerguini (Algérie), Ydenekatcheou Tessema (Ethiopie), Lamine Bâ (Sénégal), Lamine Diack (Sénégal), René Essomba (Cameroun) et j'en passe... De ce fait, l'Afrique n'est plus ce continent « sans voix », elle participe désormais, et de manière effective, à l'évolution du mouvement sportif international.

Cette évolution et cette ouverture ont été suscitées, encouragées et entretenues par M. Samaranch et notre continent lui rend hommage.

Le mérite du Président du CIO aura été, aussi, d'avoir sillonné la presque totalité du continent.

Il a souvent été au contact réel de la situation qui prévaut dans nos pays. Au cours de son séjour en Mauritanie, il aura constaté de visu que nous n'avons pas d'infrastructures sportives mais nous possédons ce capital précieux qu'est la volonté.

C'est le lieu de dire que le nivellement sur l'échiquier sportif international réside peut-être dans les potentialités que recèlent les pays neufs. Pour cela, le CIO et les Fédérations Internationales doivent accroître leur aide en direction de ces pays qui n'ont pas choisi d'être pauvres et démunis. Déjà, la Solidarité olympique joue un rôle important dans la promotion du sport des pays pauvres, mais nous souhaitons qu'elle soit la plus régulière possible afin que les pays en voie de développement puissent mettre en place une infrastructure de base. On peut dire, aujourd'hui, que « Monsieur Afrique » visite l'Afrique, car il y a bien longtemps que les Africains ont adopté S.E. M. Juan Antonio Samaranch. Ses premières déclarations en 1980 ont fait l'unanimité sur le continent et la Mauritanie a salué les réformes introduites, elle en attend le fruit.

C.S.

* Président de l'Association des journalistes sportifs de Mauritanie Cet article est extrait de *CHAAB*, quotidien mauritanien d'information, en date du 25 octobre 1985, N° 3050